

CQP Opérateur en production légumière



Lycée & CFPPA
Saint-Ismier - Grenoble

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Formation continue

Certificat de qualification professionnelle délivré par le CPNE en agriculture.

Objectifs de la formation

Le CQP opérateur en production légumière vise à qualifier les salariés-es, les futurs-es salariés-es du secteur du maraîchage.

Contenus de la formation

La formation est composée de trois blocs de compétences

► B1 : Réaliser les opérations manuelles de mise en place d'une culture

- Connaître et caractériser les principaux végétaux utilisés en production légumière
- Réaliser les travaux de mise en place des cultures
- Connaître les différents types de paillage, leurs rôles et les mettre en place
- Connaître les différentes couvertures et leur mise en place
- Connaître et installer les différents systèmes d'irrigation
- Réaliser des plantations : *choix du plant, identifier des anomalies, mise en place et intégration dans une équipe*
- Savoir choisir les outils en fonction des chantiers.
- Mettre en sécurité un chantier.

► B2 : Réaliser les opérations manuelles d'entretien et de récolte de la culture

- Identifier le légume et comprendre le fonctionnement d'un végétal et ses besoins
- Effectuer les diverses opérations culturales (taille, palissage, effeuillage, ébourgeonnage, désherbage...)
- Réaliser la récolte et respecter les critères de récolte du cahier des charges (en fonction du légume et des objectifs du client)
- Utiliser les produits phytosanitaires dans le respect des règles de sécurité

► B3 : Réaliser les opérations de tri et conditionnement des productions légumières

- Connaître les produits
- Assurer les opérations de conditionnement des légumes
- Respecter un cahier des charges
- Appliquer les procédures de préparation des expéditions
- Savoir décrire les opérations à réaliser
- Rendre compte de son travail et du respect des consignes
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir réaliser les gestes du métier avec des mesures d'ergonomie

Le métier

L'opérateur en productions légumières participera à l'ensemble des activités saisonnières en exploitations maraîchères de type hors sol, sous serres, de plein champ et abris froids, de la mise en place de la culture jusqu'au conditionnement en effectuant l'entretien et la récolte des légumes. Les activités saisonnières débutent généralement au printemps et se termine à l'automne. L'opérateur en productions légumières effectuera les activités quotidiennes nécessaires au développement, à la récolte et au conditionnement des légumes.



► MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Les évaluations sont réalisées par des mises en situation professionnelles tout au long de la formation et validée lors d'une épreuve terminale par un jury d'experts professionnels et de formateurs.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômantes, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Ils sont complétés par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou des participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

► DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

273 h de formation dont 136,5 h en entreprise.

Poursuites d'études

Il est possible de poursuivre vos études par un **CAPA Métier de l'agriculture**.

Débouchés

- Aide agricole de production légumière ou végétale
- Agent de production
- Cueilleur
- Agent en maraichage
- Ouvrier spécialisé en productions légumières

Modalités d'inscription et conditions d'admission

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine de l'agriculture. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis, affiner le projet du candidat, afin de réaliser un parcours individuel de formation.

Le candidat doit se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelle).

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Le **coût pédagogique** du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement.

Un **financement** complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail (POEI)
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- L'autofinancement.

La **rémunération** dépend du statut du candidat à l'entrée en formation :

- Maintien des ARE pendant la formation (voir avec un conseil France Travail)
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions
- Maintien du salaire selon les employeurs



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter notre référente Handicap : Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).